

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous.

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARCHITECTE PAYSAGISTE													
Nature de l'activité (1)						11 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	88 198	104,78 %	
R E C E T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	2		
	3	Honoraire rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	4 025	4,78 %	
	4	Montant net des recettes										AD	84 171	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	36	0,04 %	
	6	Gains divers (5)										AF	392	0,47 %	
	7											AG	84 600	100,51 %	
			TOTAL (ligne 4 à 6)												
3	8	Achats (6)										BA	667	0,79 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 0,64)										BB	12 859	15,28 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	5 228	6,21 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	348	0,41 %
	13		Autres impôts										BS	989	1,17 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 915	3,46 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 959	3,52 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			
	17	Entretien et réparations			555			0,66 %							
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)										1 037	1,23 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										565	0,67 %		
	21	Honoraire ne constituant pas les rétrocessions (11)										1 604	1,91 %		
	22	Primes d'assurances										2 649	3,15 %		
	23	Frais de véhicules (12)										5 218	6,20 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...											
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										2 660	3,16 %			
	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	11 215								
25		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 151		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				BU	235				
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					729	0,87 %								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					1 782	2,12 %								
28	Frais d'actes et de contentieux														
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	214	0,25 %									
30	Autres frais divers de gestion					1 755	2,09 %								
31	Frais financiers (14)														
32	Pertes diverses (15)														
33											TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	57 558	68,38 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ARCHITECTE PAYSAGISTE

N° SIRET

11 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	27 042	32,13 %
DÉTERMINATION	35	Plus-values à court terme (16)					CB		
DU RÉSULTAT	36	Divers à réintégrer (17)					CC	860	1,02 %
DÉTERMINATION	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
DU RÉSULTAT	38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	27 902	33,15 %
DÉTERMINATION	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
DU RÉSULTAT	40	Frais d'établissement (19)					CG	32	0,04 %
DÉTERMINATION	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 268	1,51 %
DU RÉSULTAT	42	Moins-value à court terme					CK		
DÉTERMINATION	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL
DU RÉSULTAT	44	Déficit Société civile de moyens (18)	AW			dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
DÉTERMINATION	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 299	1,54 %
DU RÉSULTAT	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	26 602	31,60 %
DÉTERMINATION	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR		
5		Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX	17 168	
	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 271	
		dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ	237	
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		

Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)

7 (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (VéloMOTEUR, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)				
	T	X					18 882		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B